

**REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME
DE LAIGNEVILLE
-
AVIS AU PUBLIC
-
CONCERTATION**

La révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) a été prescrite par délibération du 23 septembre 2008, et les modalités de la concertation avec la population avaient été définies à cette occasion.

Conformément à l'article L. 103-2 du Code de l'Urbanisme, cette concertation a été ouverte le 06 mai 2011.

Compte tenu de la nécessité d'actualiser le diagnostic, de respecter les nouvelles exigences législatives, et de prendre en considération le contexte territorial, les travaux de révision du PLU ont été intégralement repris.

Dans ce contexte, la Municipalité souhaite réactiver la concertation, qui se déroule en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat.

Le public peut ainsi prendre connaissance des documents d'étude actualisés, et consigner éventuellement ses observations sur le registre prévu à cet effet.

Le Maire Christophe DIETRICH